

RÉUNION DU 2 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le deux juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUULT Marco, Maire.

Date de convocation : le 23 juin 2010

Etaient présents : MM. ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, Mme DENIS, MM. BONNEROT, PRIEUR, BOURGEAU, MMmes MENAGER, LEBRETON, M. CHASLERIE, MMmes PITON, NOPPE

Absents excusés : Mme DESCHAMPS, M. BARON

Secrétaire : M. PRIEUR

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

1. ANIMAJUV sollicite une subvention.

Le Conseil accepte de délibérer sur le sujet.

DÉLIBÉRATIONS

ANIMAJUV SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur Le Maire, informe le Conseil que l'Association ANIMAJUV ne dispose pas cette année pour le centre aéré de la cuisine et du réfectoire qui sont en travaux.

Par conséquent, l'Association Animajuv va devoir embaucher une personne pour assurer le service des repas à l'espace Gilbert Bontemps. Aussi, pour faire face à cette dépense supplémentaire et équilibrer son budget l'association sollicite une subvention de 400 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de verser une subvention de 400,00 € à l'Association ANIMAJUV.

CHAUFFERIE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une étude de faisabilité technique et économique a été faite concernant le changement d'énergie pour le chauffage de la Mairie, le logement, la cantine et la bibliothèque. Il précise que quatre solutions ont été étudiées : chaufferie fioul à condensation, chaufferie bois plaquette, chaufferie bois pellets et chaufferie raccordée à une PAC géothermique avec sondes verticales. Les solutions bois semblent les solutions les plus intéressantes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 11 voix pour et 4 abstentions, décide de changer la chaudière fioul par une chaufferie bois/fioul et de lancer un marché de maîtrise d'œuvre procédure adaptée

ETUDE DE MISE EN TOURISME

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint informe le Conseil que :

- l'audition des trois équipes d'études sélectionnées est prévue le lundi 5 juillet à 14h.
- La première réunion du Comité de Pilotage est prévue le 13 juillet à 14 h.

Par conséquent il invite le Conseil à donner pouvoir à M. le Maire pour le choix du Bureau d'études. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs au Maire pour signer un marché avec le bureau d'études qui sera chargé de l'élaboration du schéma de développement touristique de la commune.

PERMIS DE CONSTRUIRE N° 4917010N0034

Conformément aux textes Mme DENIS et M. RABOUAN ont quitté la salle.

Monsieur le Maire, rappelle que le Plan Local d'Urbanisme est en cours de révision. Il expose au Conseil que le règlement actuel de la zone UB du Plan Local d'Urbanisme et plus particulièrement l'article UB 11.3 « LES TOITURES ET COUVERTURES » entrave la réalisation des projets des administrés.

Il indique les modifications qui ont été apportées par la Commission au règlement de la zone UB article 11.3.2 « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE »

Vu que les modifications apportées ne changent en rien le fond du règlement.

Vu l'avis des Personnes Publiques Associées

Afin de répondre à la demande des administrés, M. le Maire invite le Conseil à valider par anticipation le nouveau règlement. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- décide de valider par anticipation le règlement de la zone UB
- autorise le Maire ou les Adjointes à signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

LOTISSEMENT DES REITRIES 2^{ème} Modificatif

M. FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil que les propriétaires de la parcelle contiguë aux lotissements, ont demandé à acquérir une bande rectangulaire de 65 m² qui touche à leur propriété et qui serait prélevée sur la réserve communale constituée lors de la création du lotissement. Il précise que conformément aux dispositions de l'article L 315-3 du Code de l'Urbanisme, les documents relatifs à ce modificatif ont été soumis à la consultation effective de chacun des propriétaires actuels des lots du lotissement et l'accord a été recueilli dans les conditions de majorité requise.

Considérant que cette petite adaptation mineure ne porte pas préjudice au site et à l'harmonie générale du lotissement, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner suite à cette demande.

Cette décision entraîne donc la modification du périmètre du lotissement et de ce fait, la création d'un deuxième modificatif.

S.I.A.E.P. CHATEAUNEUF - JUVARDEIL

M. le Maire, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales présente au Conseil le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le rapport concernant le service de l'eau potable pour l'exercice 2010.

PLAN LOCAL D'URBANISME

a) DEMANDE AUTORISATION DE CLOTURE SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

M. FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil municipal qu'il peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur le territoire de la Commune, en application du nouvel article R 421-12 du code de l'urbanisme. Il précise qu'au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures : les murs, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, porte de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace. En revanche, une haie vive n'est pas considérée comme une clôture.

Instaurer la déclaration de clôture permettra au Maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas le Plan Local d'Urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, hors clôture agricole et forestière.

b) EMPLACEMENT RÉSERVÉ CHEMIN DE « MON IDÉE »

M. ROSAIRE Maire Adjoint, expose au Conseil que sur le Sentier des Gabarots, pour remplacer la portion goudron sur la RD 108, il est souhaitable d'ouvrir le chemin du village de la Gouvaudière au lieu-dit « mon Idée ». Il propose de mettre un emplacement réservé le long de l'émissaire. Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité.

c) EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

M. le Préfet demande que l'arrêt de projet du P.L.U. soit complété au moment de l'enquête publique d'une étude environnementale. Le Conseil Municipal décide de faire réaliser cette étude au plus vite.

PERSONNEL COMMUNAL

a) CONTRAT DE TRAVAIL AGENT D'ANIMATION

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, DECIDE à l'unanimité :

- de conclure un nouveau contrat d'une durée de trois mois du 1^{er} /09/ 2010 au 30/11/2010
- de verser à Mlle CHEVALIER Maud un salaire correspondant au 8h20/35^{ème} du traitement afférent au 1^{er} échelon des agents d'animation de 2^{ème} classe.

b) **CONTRAT DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE Ménage-Surveillance cantine**
Le Conseil Municipal, sur proposition de M. HUNAUT Maire, DECIDE à l'unanimité :
- de conclure un nouveau contrat d'une durée d'un an à compter du 1^{er}/08/2010 au 31/07/2011
- de verser à Mme QUARTON un salaire correspondant au 17/35^{ème} du traitement afférent au 1^{er} échelon des Adjointes Techniques de 2^{ème} classe.

c) **POSTE AGENT TECHNIQUE POLYVALENT - CHOIX DU CANDIDAT**

La commission a sélectionné deux candidats : M. BACHELOT Thierry né le 17 avril 1967 et M. LORMEAU Emmanuel né le 05 octobre 1979.

M. le Maire présente au conseil la fiche de poste de l'agent technique polyvalent.
Le Conseil Municipal après vote (10 voix pour M. LHORMEAU, 4 voix pour M. BACHELOT et 1 bulletin blanc) décide de retenir la candidature de M. LORMEAU Emmanuel. Il prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2010.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 38 sise 4, ruelle des Amandiers.

COMITE DE PILOTAGE DES ASSOCIATIONS

Madame DENIS Françoise, Maire Adjoint informe le Conseil que la Commission « Associations Animations Solidarité » souhaite mettre en place un comité de pilotage des associations qui serait constitué de dix membres cinq conseillers municipaux et cinq représentants des associations et propose un règlement de fonctionnement.

Elle précise que le comité pourrait avoir mission de décision dans les domaines suivants :

- Gestion et suivi du matériel mis en commun ; achat de matériel à disposition des associations ; règlementation de location des prêts.

- Mise en place d'un calendrier des manifestations ; réflexion sur des regroupements possibles ; organisation de manifestations communes.

- Elaboration d'un planning d'utilisation des installations sportives et des espaces publics mis à disposition par la municipalité.

- Réflexion sur des moyens de communication homogènes, fédérateurs, permettant une reconnaissance des associations Juvardillaises.

- Réflexion sur la gestion des déchets.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ACCEPTE la mise en place d'un comité de pilotage des associations et son règlement de fonctionnement.

ASSOCIATION DES MAIRES APPEL A LA SOLIDARITE - DEPARTEMENT DU VAR

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux inondations catastrophiques qui ont eu lieu dans le Département du Var, l'Association des Maires a ouvert un compte postal pour recueillir les dons au bénéfice des Communes sinistrées.

Le Conseil Municipal, souhaite venir en aide aux Communes sinistrées du Var, département durement frappé par les intempéries, après délibération et à l'unanimité DECIDE de verser une subvention de 100 € à l'Association des Maires pour les Communes sinistrées du Département du Var.

LOCATION TERRAIN COMMUNAL « LES CRILLERES »

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune est propriétaire d'une parcelle de terre sise aux Crillères cadastrée section E N° 502 de 5 229m². Il propose de louer cette parcelle inutilisée par la Commune à Mme M. MORILLON, propriétaires riverains.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et en accord avec les futurs locataires :

DÉCIDE une location annuelle, reconductible, avec un effet au 1^{er} septembre 2010, d'un montant de 100 € (impôts inclus), payable le 1^{er} septembre de chaque année.

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer le bail devant intervenir a cet effet.

CONTRAT EDUCATIF LOCAL

a) SUBVENTIONS

Madame DENIS Maire adjoint, dépose sur le bureau le courrier de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale développement éducatif et social de Maine et Loire, concernant les aides accordées pour la mise en place des différentes actions dans le cadre du Contrat Educatif Local.

Une subvention de 1 000 € est accordée pour la mise en place des actions de toute l'année scolaire 2010/2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de verser :

↳ à la Coopérative Scolaire,
 pour Atelier théâtre une subvention de _____ 400 €
 pour Ecole de sports une subvention de _____ 350 €
 ↳ au Club du Livre
 pour Initiation à l'art _____ 150 €
 ↳ à ANIMAJUV
 pour les activités a nous l'environnement _____ 100 €
 Total = 1 000 €

B) CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Madame DENIS Maire Adjoint expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010, sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

N°	Intitulé	Recettes	Dépenses
74718	Participations de la D.D.C.S. au C.E.L.	1 000 €	
6574	Sub. Fonct. Coopérative scolaire		750 €
6574	Sub. Fonct. Club du Livre		150 €
6574	Sub. Fonct. ANIMAJUV		100 €
	Total	1 000 €	1 000 €

Mme le Maire Adjoint invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

INFORMATIONS

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT Restructuration du restaurant scolaire

M. BARBOT Maire Adjoint informe le Conseil que l'Etat a attribué à la Commune une aide financière d'un montant de 3 251.47 € calculé au taux de 30 % sur une dépense subventionnable de 10 838.23 € HT. Il précise que la Commune avait sollicité une subvention de 45 % soit 4 877.20 € .

ADAPC a) « Anim'action » 11-15ans et b) « Mercre...dynamique » 6-11ans

a) Mme DENIS Maire Adjoint informe le Conseil que l'ADAPC organise sur la période de juillet un accueil itinérant pour les jeunes. Cet accueil intitulé « amin'action » est proposé aux 11-15 ans. Ils seront présents une semaine sur la Commune.

b) Mme DENIS Maire Adjoint informe le Conseil que L'ADAPC souhaite réunir ses forces sur quelques communes, où l'implantation d'un accueil de loisirs de ce type, n'est pas spécialement présent. L'Association souhaite savoir, si pour la rentrée en septembre, la Commune serait intéressée. Cela se traduirait par une présence sur la Commune de 14h à 17h dans un local où l'Association pourrait réaliser ses animations pour les enfants et laisser sur place le matériel pédagogique. Ce local serait un lieu référent, mais l'accueil de loisirs étant itinérant, il serait utilisé ponctuellement certains mercredis, et certains jours des périodes des petites vacances scolaires.

La commission « Associations Animation Solidarité » est chargée du dossier.

COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE DU 17 JUIN

M. le Maire donne un compte rendu de la réunion du Conseil d'Ecole. Les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2010-2011 Maternelle = 23, Grande section CP = 23, CE1 CE 2 = 22 et CM1 CM 2 = 17 soit 85 élèves .

JOURNÉE « PASSIONS et SAVOIR-FAIRE » LE 4 JUILLET

M. ROSAIRE Maire Adjoint informe le Conseil qu'il y a 15 exposants inscrits à la journée « Passions et Savoir-faire ».

FOLIKLORES SOIRÉE COLOMBIE LE 12 JUILLET A CHATEAUNEUF S/SARTHE

FETE D'ÉTÉ 21 et 22 AOUT

Le Conseil Municipal préparera un bateau illuminé pour la fête d'été

QUESTIONS DIVERSES

EMPLOI SAISONNIER

M. le Maire informe le Conseil que M. LEBRUN Christian a proposé ses services pour des besoins occasionnels.

SOIREE BURKINA FASO

L'Association pour le développement solidaire et durable mission BURKINA FASO organise une soirée information le vendredi soir 10 septembre prochain à l'espace Gilbert Bontemps

PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Circulaire préfectorale du 15 juin 2010 : L'application des produits phytosanitaires est interdite :

- à moins de 5 mètre d'un cours d'eau ou d'un point d'eau
- à moins d'un mètre des autres points d'eau (mares, sources, puits forages)

Le traitement des caniveaux, des avaloirs et des bouches d'égouts est également interdit.

ETUDE DE LA TRAVERSE D'AGGLOMERATION RD 108/308

M. FOULONNEAU Maire Adjoint présente au Conseil les trois esquisses proposées par le Cabinet BRANCHEREAU pour l'aménagement du carrefour du cimetière.

TRAVAUX RUE DU GRAVIER

Les travaux d'effacement des réseaux commenceront le 12 juillet prochain.

TRAVAUX ROUTE DE CHATEAUNEUF

M. le Maire informe le Conseil que la SSCV BATICASTEL souhaite construire quatre maisons sur la parcelle cadastrée section E 830 sise à « La Perrière » route de Chateauneuf. Il propose de raccorder toutes les maisons le long de la RD 108 au tout à l'égout. Il précise que les travaux sont estimés à 30 000 € environ.